



## Moins value sur placement dont l origine est une donation

Par **nicolas60**, le **09/10/2015** à **20:57**

Bonjour

J ai des avis divergents sur un sujet.

Mon epouse a reçu une donation qu elle a place en action de son cote sans me consulter.

Ces actions ont perdus de la valeur.

Au final son epargne actuelle est inferieur au patrimoine reçu en donation.

Dans notre procedure de separartion, le notaire affirme que mon epouse doit recuperer le montant de la donation initiale.

En resume je dois rembourser lintegralite de la moins value d une epargne que je n ai pas choisi.

Si je fais un parallele, mon epouse recois 1 milliond d euro en donation, elle perd tout au casino sans mon accord , selon le notaire je dois rembourser le million d euro.

Cette justice est elle la justice ?

Merci pour votre reponse